

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

PREFECTURE  
DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES INTERMINISTERIELLES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
AFFAIRE SUIVIE PAR : MARIE DROIN  
Ligne directe : 03 84 57 15 47  
Mél : marie.droin@territoire-de-belfort.gouv.fr

Belfort, le **31 OCT. 2019**

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article R. 181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de la demande d'autorisation environnementale déposée le 31 octobre 2019 par la Société Civile Immobilière VAILOG FRANCE dont le siège social est situé au 20 rue Brunel 75 017 PARIS et comprenant :

- quatre exemplaires en version papier,
- et une version électronique.

Des versions papier supplémentaires pourront vous être demandées ultérieurement pour le bon déroulement de l'enquête publique.

Le dossier déposé comprend les pièces exigées par la sous-section 2 de la section 2 du chapitre « autorisation environnementale » du titre VIII du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement.

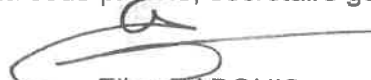
Le présent accusé réception ne préjuge en rien de la décision qui sera prise à l'issue de l'examen du dossier.

Je vous informe que la durée d'instruction de votre dossier est de quatre mois maximum à compter de la date du présent accusé de réception.

Cette durée peut être prolongée dans les hypothèses et les conditions prévues par les articles R. 181-16 et R. 181-17 du code de l'environnement reproduits au verso.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation  
la sous-préfète, secrétaire générale



Elise DABOUIS

Monsieur le Directeur  
de la Société Civile Immobilière VAILOG FRANCE  
20 rue Brunel  
75 017 PARIS

